

Synthèse de l'atelier 2: Coopération de société civile à société civile, de territoire à territoire, dans la réciprocité et l'égalité.

1. Quelle vision de la coopération décentralisée ?

- . la coopération décentralisée doit être basée sur une relation culturelle, économique et sociale, qui doit profiter aux deux parties mais qui malheureusement se fait essentiellement dans un sens, du fait d'une grande différence de niveau entre les deux pays.
- . les grandes communes urbaines profitent de cette coopération décentralisée, mais pas les petites communes rurales, qui de plus sont placées sous tutelle et ne disposent pas d'une grande autonomie.
- . difficile d'avoir un jumelage, si pas de migrants de la commune en France.

2. Processus de décentralisation :

- . dans la cadre de la mise en œuvre de la décentralisation, les communes ont des besoins de formation.
- . la coopération décentralisée n'est pas la décentralisation, la coopération décentralisée ne peut être qu'un outil dans le processus de décentralisation.
- . la planification du développement de la commune à partir d'une monographie participative est nécessaire. Permet notamment de trouver des partenaires en France.

3. Préconisations

- . envisager la coopération décentralisée au niveau régional pour faire en faire profiter le plus grand nombre.
- . nécessité d'organiser des missions plurielles de français en immersion en Mauritanie.
- . dans le cadre de la réciprocité, les mauritaniens qui n'ont pas de jumelage devraient eux aussi pouvoir venir en France.
- . il faut que les préconisations s'appliquent à l'ensemble des communes et pas seulement à celles qui ont un jumelage.

- . afin de faire vivre cette coopération décentralisée, nécessité que tous les composantes de la société civile deviennent acteurs. C'est le rôle des élus.
- . une organisation de la population dans les communes, mais également avec les ressortissants à NKC, doit perdurer au delà de la présence ponctuelle des délégations françaises. Une communication pérenne est nécessaire entre tous ces acteurs.

- . afin que les migrants puissent s'investir dans le développement ici, il faut qu'ils vivent dans de bonnes conditions en France.
- . créer des ponts entre les logiques culturelles des migrants et les institutions françaises (pour des actions en France).
- . il faut que les enfants de migrants trouvent leur place en France et en Mauritanie.
- . il faut que les initiatives de la société civile, et plus particulièrement des migrants, se fassent en lien avec les autorités locales.
- . les migrants doivent élargir leurs actions, et pas se concentrer uniquement sur leurs village d'origine.

- . les échanges de savoir-faire peuvent profiter aux français (exemple de la prévention sida).

- . l'implication des lycéens et des étudiants en France leur permet une ouverture d'esprit, une ouverture à une autre culture et de les former dans leur cursus et leurs pratiques futures.
- . il est important pour les partenaires des deux côtés d'aller chez l'habitant afin de mieux se connaître et créer des liens plus profonds.

Propositions concrètes d'actions :

1. Quelle réciprocité ?

- . organiser des manifestations culturelles en France, en présence des partenaires mauritaniens afin de lever les préjugés et même les peurs.
- . les français doivent accepter de reconnaître que les Mauritaniens peuvent leur apporter quelque chose et réfléchir à ceux dont ils ont besoin. Pour cela les Français doivent identifier les savoir-faire en Mauritanie qu'ils n'ont pas, mais également, les Mauritaniens doivent pouvoir venir en France pour constater ce qu'ils peuvent apporter et ce que les Français peuvent leur apporter.
- . il faut valoriser les demandes du côté mauritaniens, de se dire partenaire de l'autre afin d'éviter le misérabilisme et la charité.

2. Quelle implication des populations en Mauritanie et en France ?

- . il faut intégrer dans les jumelages, en Mauritanie, les femmes et les jeunes, du fait de leur dynamisme, leurs compétences et de leur capacité d'organisation.
- . créer un lieu de communication et d'informations unique, en France et en Mauritanie. Notamment par les nouvelles technologies de l'information
- . amplifier les relations entre les structures présentes sur les territoires communaux : établissement d'éducation, structures sanitaires...

3. Quels échanges de savoir-faire ?

- . créer des partenariats entre les ONG françaises et les ONG mauritaniennes qui ont des compétences en matière de mobilisation sociale et de communication.
- . afin de mieux se comprendre, l'apprentissage des langues est nécessaire. Il existe ici en Mauritanie les savoir-faire pour cela.

Autres thèmes pour la mise en œuvre de la charte :

- . faire vivre une commission de suivi en France et en Mauritanie de ces rencontres pour élaborer un plan d'action à partir des propositions.